



Limite de charge des wagons

Ainsi que nous l'avons exposé dans notre no. 3 de juillet 1966, plusieurs facteurs jouent un rôle dans l'acheminement à destination d'un wagon chargé.

Dans la pratique, l'expéditeur belge doit tenir compte de la limite de charge admise sur les réseaux étrangers.

Afin de lui venir en aide, nous avons publié à la page 10 du numéro déjà cité un tableau qui reprend les pays européens

en indiquant la catégorie à laquelle appartiennent leurs lignes et les restrictions éventuelles sur celles-ci.

Le 1er septembre 1966, certaines modifications sont entrées en vigueur pour ce qui concerne la France, la Grèce, la Norvège et la Suède. En outre, l'Irak et la Syrie ont été ajoutés à la liste.

Vous trouverez ci-dessous le texte nouveau se rapportant à ces pays.

<i>Pays</i>	<i>Administrations</i>	<i>Catégories de lignes</i>	<i>Observations</i>
France	SNCF	C2	Limitation: Svilengrad-Pythion, Drama (Platania)-Alexandroupolis-Pythion, Armenochorion-N. Kafcasos = poids par essieu 14 t, poids par mètre courant 4,5 t/m; wagons isolés = poids par essieu 4,8 t/m. Extension: Le Pirée-Thessaloniki-Idomeni, Thessaloniki-Kozani, Strymon (Sidirokastron Loutra)-Promachon = poids par essieu 20 t, poids par mètre courant 8,0 t/m.
Grèce	CEH	A	
Irak	IRR	A	Iraqi Republican Railways.
Norvège	NSB	A	Kornsjö-Oslo, Hirtshals-Kristiansand-Oslo.
		B	
Suède	RJB	A	Pour les wagons de plus de deux essieux. Les wagons destinés à des tronçons à voie étroite, seulement après entente préalable.
		C2	
	SJ	B1	
Syrie	CFS	A	